

Département
de
l'Hérault

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 56)

Arrondissement
de
Béziers

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2022-059

Commune
de
Bassan

Séance du Jeudi 28 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juillet à 18 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres		
Afférents au Conseil : 19	En exercice : 17	Ayant pris part à la délibération : 13
Date de convocation : 20/07/2022		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		

Présents : A.BIOLA/ V.CANALS/ B.JULIEN/ S.RATIE/ C.CASSAN/F.MARTIN-ABBAL/
MA.SCHERRER/JJ.CORON/M.SANCHEZ/C.PUECH/I.CATTIN/N.CERVERA/C.GOHIER

Absents : (excusés) : JJ.CORON/C.VINDINET/A.VERNIERES/ V.ARGENTIERI

Secrétaire : V.CANALS

Objet : Convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG34.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 Juin 2022 approuvant la convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG34.

L'article 2 de cette convention a été modifié en ce sens que la durée du contrat de 1 an peut être reconduite par tacite reconduction au maximum 4 fois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux termes de la convention.

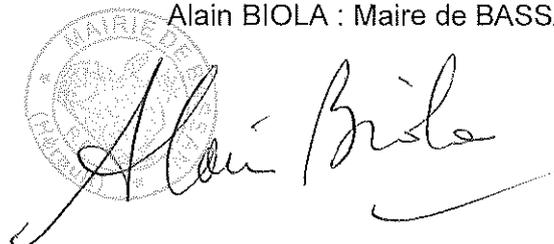
Le Conseil Municipal, après avoir vu l'exposé de son Président et délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux termes de la convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG 34

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Alain BIOLA : Maire de BASSAN



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Bassan on the left, and a handwritten signature of Alain Biola in black ink on the right, written over the stamp.